

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 15 octobre 2019

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Yohann SADARGUES, Bruno BARRE, Pascale CHANIAL, Denise CLARION, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Martine PLOYE, Elian SALANÇON.

Absente représentée : Marie-Ange PARERE, David WILLIAMS.

Absents : Mathieu BOUE, Nathalie BUSSI, Frédéric CILLER.

Modification statuts de Nîmes Métropole : Le Conseil municipal approuve les modifications apportées aux statuts de Nîmes métropole et notamment la prise d'une nouvelle compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. »

Servitude ASF : Le Maire est autorisé à signer la création d'une servitude ayant pour bénéficiaire ASF pour l'entretien, la surveillance et la réparation de la canalisation franchissant l'autoroute et les chemins communaux pour laisser passer le « Valat de la Bastide ». Cette canalisation vient de faire l'objet d'importants travaux de réfection.

Aide supplémentaire à la crèche : Le conseil, à la demande de la CAF et pour assurer la pérennité de la crèche accepte d'augmenter de 10 000€ supplémentaires par an sa subvention à la crèche sous la forme suivante : 5 000€ cette année et les 5 000€ restants sur les deux années à venir. (2 votes contre)

Avenant marché gros œuvre « accessibilité Mairie » : Un avenant en plus-value de 1 650 € HT pour travaux de peinture et de voirie supplémentaires compensé par une moins-value pour le traçage d'une place de stationnement handicapés et la pose de panneaux de signalisation pour le même montant de 1650,00 HT est voté.(1 vote contre).

Avenant Maîtrise d'œuvre « accessibilité Mairie » : Le conseil vote également l'avenant au marché « maîtrise d'œuvre » du fait de l'augmentation du coût des travaux, en respectant le taux de 10% du marché soit 1 107,90 € TTC. (1 vote contre)

Virement de crédit : Le montant des travaux de téléphonie rue F. Mistral devant être imputés en Fonctionnement et non en Investissement, une décision modificative du budget est acceptée, retirant 52 400€ au budget d'investissement et rajoutant la même somme en fonctionnement.

Emprunt : la proposition du Crédit agricole concernant la deuxième partie de l'emprunt prévu au Budget primitif de 70 000€ est accepté avec remboursement sur 15 ans au taux de 0,87%, l'annuité étant de 4 998,03€

Fonds de Concours : un dossier de demande de FDC sera déposé à NIMES METROPOLE pour les travaux d'aménagement de surface de l'avenue F. Mistral.

Création de poste : compte tenu de l'arrivée de Jessica DUBARRY pour remplacer Elodie BONIN, un poste d'adjoint administratif est créé.